



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DEMOULINS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme MORIN

Absentes excusées avec pouvoir : Mme MALÉTRAS (pouvoir à M. AUGER)
Mme SAISON (pouvoir à Mme NEVEU)
Mme ROQUIGNY (pouvoir à Mme MORIN)

Absents excusés sans pouvoir : Mme DIOLOGENT, Mme DUFOUR, Mme BEAUPERE, M. LEMAITRE
Mme VAILLANT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2022 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire :

-nombre d'habitants à Luneray au 1^{er} janvier 2023 (chiffre de l'INSEE) : 2 201 (contre 2 205 au 1/1/22).

Liste des délibérations du conseil municipal :

-Délibération n°1/8/2022: revalorisation d'1% au 1^{er} janvier 2023 des tarifs de location de salles. Les autres tarifs communaux restent inchangés.

-Délibération n°2/8/2022 : avis favorable à la demande des magasins Auchan et Lidl pour déroger à la règle du repos dominical dans les commerces de vente de denrées alimentaires au détail pour les dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

-Délibération n°3/8/2022 : rectification de la délibération n°9/6/2022 quant au montant du traitement qui sera versé à l'agent recruté sur le poste d'agent administratif à temps non complet.

-Délibération n°4/8/2022 : création au 1^{er} janvier 2023 d'un poste d'adjoint technique territorial pour le remplacement d'un agent de service de l'école élémentaire parti à la retraite.

-Délibérations n°5/8/2022 et n°6/8/2022 : programmation en 2023 de travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public sur le parking des tennis, dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg.
Coût pour la commune après aide du SDE76 et récupération de la TVA : 43 892,50€.

-Délibération n°7/8/2022 : accord pour étendre la zone industrielle de Luneray, rue du Général de Gaulle, afin de permettre à la société LUNOR de s'agrandir.

-Délibération n°8/8/2022 : décision modificative n°2 au budget communal 2022.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h05.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 19 décembre 2022

Le Maire, Guy AUGER